**1. Contexte général**

Le programme **« Partenariat pour l’emploi »** de la **GIZ Maroc** a pour mission la mise en œuvre de **l'Initiative spéciale « Emploi décent pour une transition juste » - Invest for Jobs** duministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement **(BMZ),** en coopération avec le Ministère de l’Industrie et du Commerce (MIC) du Maroc. Le programme a pour objectif de soutenir les entreprises et les investisseurs allemands, européens et marocains dans leur engagement en faveur de l’emploi et de la formation en Afrique

**2. Contexte et objectif de la mission**

Entreprise de très petite taille, avec moins de 5 employés, opérant dans la production agricole et commercialisation des intrants et de matériel agricole.

Le projet de l’entreprise consiste en la production du biochar et vermicompost.

Dans le cadre de son développement et dans une démarche stratégique de croissance et de renforcement de sa durabilité, l’entreprise ambitionne d'intégrer le marché carbone. Cette initiative implique l'adoption et la conformité avec les meilleures pratiques internationales en matière de crédits carbone émis

**Objectifs de la mission**

L'objectif principal de cette mission d’assistance technique est d'aider l’entreprise à mieux intégréle marché carbone,

L’expert mandaté aura pour mission d’atteindre conjointement avec le/la dirigeant.e de l’entreprise l’objectif susmentionné.

L’expert doit :

* Evaluer le potentiel de « séquestration » carbone lié à ses activités de production de biochar et de vermicompost.
* Identifier les mécanismes de crédit carbone les plus pertinents et adaptés à son modèle d'affaires, en conformité avec les lois et pratiques.
* Le renforcement des capacités internes de l’entreprise en matière de suivi, de reporting et de vérification des émissions et de la séquestration de carbone.
* Tracer le chemin pour l’intégration du marché carbone et conseiller sur les bonnes pratiques.
* Si nécessaire, l'accompagnement dans l'élaboration de la documentation requise pour la certification et l'émission de crédits carbone, en conformité avec les lois marocaine si existent et les standards internationaux.

**Résultats attendus de la mission :**

**R1 : La/les activité.s de l’entreprise générant un crédit carbone sont identifiés, tracés, quantifiées et diagnostiquées.**

**R2 : L’entreprise a bien été avisé sur les lois et les mécanismes des crédits carbone.**

**R3 : L’entreprise est bien conseillée sur les bons outils de suivit et de preuve sur la « séquestration » carbone et crédit.**

**R4 : L’entreprise est bien conseillée sur le chemin et les étapes d’intégration du marché carbone.**

**3. Livrables :**

L’expert.e est tenu.e de remettre les livrables suivants :

* **L1 : Evaluation :** Un rapport d’évaluation du potentiel carbone de l’entreprise et ces activités, et ainsi la faisabilité potentiel du projet, et clarifier les mécanismes de crédit carbone les plus pertinents et adaptés à son modèle d'affaires, en conformité avec les lois et pratiques.
* **L2 : Renforcement des capacités :** Rapport incluant la fourniture de conseils stratégiques et techniques pour renforcer les capacités internes de l’entreprise en matière de compréhension des exigences du marché carbone, de développement de projets de crédits carbone, de suivi, de reporting et de vérification (MRV).
* **L3 : Processus d’intégration :** Présentation et/ou rapport qui définit et clarifie les étapes et des procédures nécessaires à l'intégration réussie de l’entreprise au marché carbone, incluant la documentation requise pour la certification (vérification et validation par organisme neutre) sur le calcul du crédits carbone.

**4. Durée de réalisation :**

La mission est prévue pour une durée de 10 JH jours y compris la rédaction des rapports et s’étalera sur une durée maximale de 3 mois.

**5. Profil de l’expert :**

Formation académique : Diplôme d’école d’ingénieur, d’économie ou équivalent.

L’expert devra posséder les compétences et l'expérience suivantes :

* Connaissance approfondie du marché carbone,
* Compréhension des mécanismes de crédit carbone (e.g., compensation carbone, séquestration…).
* Connaissance des standards et des méthodologies de certification de crédits carbone reconnus internationalement (e.g., Verra (VCS), Gold Standard, CDM, CAR).
* Connaissance du cadre réglementaire et les politiques climatiques pertinents au niveau national et international.
* Pratique de l’assistance et du conseil au profit des PME, StartUp.
* 8 ans d’expérience minimum dans un domaine technique lié à l’environnement, régulation, traitement des déchets ou équivalent.
* 2 ans d’expérience minimum dans l’accompagnement de croissance des d’entreprises/StartUp.
* Capacité rédactionnelle de rapports.
* Maitrise des langues française et arabe (parlée et écrite).

**6. Conditions générales :**

L’expert travaillera en étroite collaboration avec les équipes internes de l'entreprise.

L'accès aux données nécessaires pour mener la mission sera fourni par l'entreprise. Avant le démarrage de la mission sur site, l’expert élaborera et transmettra à l’entreprise la liste de la documentation et des données nécessaires à la mission.

L’expert rapportera au chargé de projet GIZ, concernant le déroulement de la mission, à effectuer conformément aux termes de référence. L’expert les informera de tout événement susceptible de son point de vue de retarder ou de compromettre tout ou partie de la mission.

La responsabilité de la GIZ se limite à fournir un appui technique à l’entreprise suivant les besoins que cette dernière a exprimé, l’entreprise reste la seule et unique responsable du suivi et de la bonne exécution de la mission.

A la fin de la mission, l’expert élaborera et remettra en format électronique à la GIZ, et au bénéficiaire un rapport succinct de mission (max 3 pages) indiquant les activités réalisées, les personnes rencontrées, et les livrables produits. Ces livrables seront annexés au rapport de mission de l’expert.

L’expert est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toutes informations relatives à la mission ou collectées à son occasion. Tout manquement au respect de cette clause entraînera une interruption immédiate de la mission. Cette stricte confidentialité reste de règle, sans limitation, après la fin de la mission.